Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213500705-20251216-CM20251215N64-DE

DEPARTEMENT : ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT : SAINT MALO
COMMUNE : CHATEAUNEUF D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf d'Ille et Vilaine dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. MASSERON Joël, Maire.
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18
Date de la convocation du Conseil Municipal :
Etaient présents : M. MASSERON Joël, Maire, Mmes RICHARD Armelle, LE BRETON Marina, MM. HERVOIR Yoann, BERTIN Eric, BUTOWSKI Bruno, Adjoints, Mmes GESTIN Marie-José, MANIEZ-POIRCUITTE Aurélie, POIRET-LETOURNEL Sandrine, MM. BESNARD Franck, de CACQUERAY Hervé, DAVIAU Florian, Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.
Etaient absents excusés : M. DAUCE Jean-Luc et Mme OLLIVIER Céline ont donné respectivement pouvoir à M. HERVOIR Yoann et Mme LE BRETON Marina pour voter en leur nom.
Mme GORGE Allison, M. TEZE René.
Etaient absents : Mmes TROTEL-LE FAOU Olivia, ROY Patricia.
Secrétaire de Séance : Mme MANIEZ-POIRCUITTE Aurélie

Délibération n° 64 / 2025

VIE MUNICIPALE

Objet : Distribution de Colis de Noël – personnes âgées

Rapporteur : Mme Marina LE BRETON

Il est rappelé les délibérations instituant la distribution de colis de Noël, à compter de l'année 2020, au profit des habitants de Châteauneuf d'Ille et Vilaine âgés de 75 ans et plus.

Considérant le succès rencontré auprès des personnes, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de renouveler l'opération pour cette nouvelle année ce qui correspondrait à environ 68 ménages âgés de 75 ans et plus.

Au moment des fêtes de fin d'année, il est proposé de distribuer un colis de Noël par famille (personne seule ou couple).
Le coût de l'opération est de 22.80 € ttc par colis (21.04 € ht), ce qui pour 2025 reviendrait à un coût de 1 550.40 € (68 ménages * 22.80 €).
C'est la société « Pierre CHAMPION – Le Gourmand du Sud Ouest » qui fournit les colis.

Sont concernés les ménages ou personnes seules de 75 ans et plus, même si elles participent au repas des ainés.
Ne sont pas concernés par cette opération les personnes résidant au Foyer Logement qui bénéficient du repas des ainés et du repas de Noël.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213500705-20251216-CM20251215N64-DE

Comme il n'y a pas eu de repas des aînés en 2025, il est proposé d'offrir un « ballotin de chocolat » soit pour 50 résidents, soit un coût de 514.02 €.

En conséquence, il vous est proposé d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Valide** le renouvellement de l'opération « Distribution de colis de Noël » à compter de l'année 2025 pour les ménages âgés de 75 ans et plus (personne seule ou en couple) suivant un prix du colis à **22.80 € ttc.**

- **Valide** l'acquisition d'un ballotin de chocolat pour les résidents du Foyer Logement suivant un coût global de **514.02 €.**

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.



Joël MASSERON,

Maire de Châteauneuf d'Ille et Vilaine

Certifié conforme et exécutoire après affichage et envoi en Préfecture le : 16/12/2025